

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****Arab Tunisian Bank**

Siège social : 09, rue Hédi Nourra -1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M.Noureddine HAJJI (AMC) et M.Chiheb GHANMI (GAC).



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2011
 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	45 416	108 114
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	518 237	560 868
Créances sur la clientèle	3	2 327 650	2 252 413
Portefeuille-titres commercial	4	1 057 104	801 636
Portefeuille d'investissement	5	263 703	197 748
Valeurs immobilisées	6	62 531	60 188
Autres actifs	7	37 976	35 111
TOTAL ACTIF		4 312 617	4 016 078
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	466 681	524 377
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 229 809	2 893 491
Emprunts et ressources spéciales	10	157 449	158 232
Autres passifs	11	28 705	25 583
TOTAL PASSIF		3 882 644	3 601 683
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		296 778	260 873
Résultats reportés		18	13
Résultat de l'exercice		33 177	53 509
TOTAL CAPITAUX PROPRES		429 973	414 395
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 312 617	4 016 078



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Etat des engagements hors bilan

Exercice clos le 31 décembre 2011

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2011	31.12.2010
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	203 276	230 637
Crédits documentaires	438 127	230 010
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	641 403	460 647
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	344 959	351 029
Engagements sur titres	2 793	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	347 752	355 397
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	756 921	632 486



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	145 289	134 163
Commissions (en produits)	16	32 630	32 780
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	62 908	68 564
Revenus du portefeuille d'investissement	18	11 489	8 739
Total produits d'exploitation bancaire		252 316	244 246
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	100 431	94 034
Commissions encourues		6 103	6 214
Total charges d'exploitation bancaire		106 534	100 248
PRODUIT NET BANCAIRE		145 782	143 998
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(32 992)	(18 186)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(1 732)	(698)
Autres produits d'exploitation		92	106
Frais de Personnel		(43 290)	(36 506)
Charges générales d'exploitation		(23 700)	(24 042)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 092)	(10 076)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 068	54 596
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		309	875
Impôt sur les bénéfices		(1 200)	(1 962)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		33 177	53 509
RESULTAT NET DE LA PERIODE		33 177	53 509
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		33 177	53 509



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		341 850	370 270
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(202 251)	(212 119)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(22 769)	30 399
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(106 561)	(622 072)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		336 421	(134 827)
Titres de placement		(254 323)	32 228
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 596)	(33 487)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(35 530)	(27 733)
Impôt sur les sociétés		(2 814)	(392)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		12 427	(597 733)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		9 491	5 964
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(66 583)	(47 371)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(8 168)	(10 546)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(65 260)	(51 953)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	67 500
Emission d'emprunts		(2 251)	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		1 905	6 314
Dividendes versés		(17 600)	(16 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(17 946)	55 563
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		122	(52)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(70 657)	(594 071)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		82 195	676 266
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	11 538	82 195



NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2011, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2011, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de



Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 281 KDT. Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2011.



Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2011 sur la même proportion en 2010. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

Réservation des intérêts :

Les produits consolidés en application des dispositions de la circulaire aux banques n° 2011-04 ont été réservés par la banque à hauteur de 1 872 KDT.

Classification des engagements :

En application des dispositions de la circulaire n° 2011-04, les consolidations effectuées par la banque dans le cadre de la dite circulaire n'ont pas donné lieu à la classification des relations concernées en 2, 3 et 4 au sens de la circulaire n°91-24 ni à la révision de la classification attribuée à la relation au 31 décembre 2010. Ces consolidations ont concernés 59 relations ayant un engagement total au 31.12.2011 de 119 100 KDT.

➤ Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;



- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêt.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.



Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 45 416 KDT au 31 décembre 2011 contre 108 114 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 62 698 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	22 953	23 119
Compte courant BCT	22 414	84 947
I B S Transport de fonds	32	32
Compte courant postal	14	13
Traveller's Chèques	3	3
Total	45 416	108 114

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 518 237 KDT au 31 décembre 2011 contre 560 868 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 42 631 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
DAV auprès des banques	35 119	20 660
Prêts BCT	79 649	81 884
Prêts interbancaires	96 000	5 000
Prêts en devises	260 220	386 578
Prêts accordés aux établissements financiers	29 817	23 160
C.C.ste de leasing	6 110	8 750
Créances rattachées	569	551
Valeurs non imputées	10 753	34 285
Total	518 237	560 868

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	35 119	-	-	-	35 119
Prêts BCT	59 160	20 489	-	-	79 649
Prêts interbancaires	85 000	6 000	5 000	-	96 000
Prêts en devises	243 877	16 343	-	-	260 220
Prêts accordés aux établissements financiers	5 583	24 234	-	-	29 817
C.C.ste de leasing	6 110	-	-	-	6 110
Créances rattachées	569	-	-	-	569
Valeurs non imputées	10 753	-	-	-	10 753
Total	446 171	67 066	5 000	-	518 237



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde net de 2 327 650 KDT contre 2 252 413 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 75 237 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Comptes ordinaires débiteurs	262 017	262 366
Portefeuille Escompte	222 100	209 289
Crédits à la clientèle non échus	1 735 991	1 775 135
Créances douteuses et litigieuses	142 270	131 914
Produits à recevoir	22 330	19 488
Produits perçus d'avance	(2 266)	(3 266)
Créances impayées	144 667	11 317
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 527 109	2 406 243
Avances sur placements à terme	4 084	9 281
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 781	1 845
Autres valeurs à imputer	352	53
Autres créances	981	334
Total Autres créances	7 198	11 513
Total brut des créances sur la clientèle	2 534 307	2 417 756
A déduire couverture :		
Agios réservés	(39 030)	(26 413)
Provisions	(167 627)	(138 930)
Total Provisions et agios	(206 657)	(165 343)
Total net des créances sur la clientèle	2 327 650	2 252 413

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	224 387	37 630	262 017
Portefeuille Escompte	220 114	1 986	222 100
Créances sur la clientèle non échues	1 678 815	57 176	1 735 991
Créances douteuses et litigieuses	-	142 270	142 270
Produits à recevoir	21 743	587	22 330
Produits perçus d'avance	(2 250)	(16)	(2 266)
Créances impayées	88 871	55 796	144 667
Total engagement bilan	2 231 680	295 429	2 527 109
Engagements hors bilan	811 815	20 912	832 727
Total engagement brut	3 043 495	316 341	3 359 836
Agios réservés	(3 952)	(35 078)	(39 030)
Provisions	(12 350) ^(*)	(155 277)	(167 627)
Total agios réservés et provisions	(16 302)	(190 355)	(206 657)
Total engagement net	3 027 193	125 986	3 153 179

(*) dont provisions à caractère général de 11 281.



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Ventilation selon la durée résiduelle

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	262 017	-	-	-	262 017
Portefeuille Escompte	222 100	-	-	-	222 100
Crédits à la clientèle non échus	319 321	272 684	867 205	276 781	1 735 991
Créances douteuses et litigieuses	142 270	-	-	-	142 270
Produits à recevoir	4 107	3 508	11 155	3 560	22 330
Produits perçus d'avance	(2 266)	-	-	-	(2 266)
Créances impayées	144 667	-	-	-	144 667
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 092 216	276 192	878 360	280 341	2 527 109
Avances sur placements à terme	2 437	1 408	239	-	4 084
Créances rattachées sur avances placements à terme	324	601	856	-	1 781
Autres valeurs à imputer	352	-	-	-	352
Autres créances	981	-	-	-	981
Total Autres créances	4 094	2 009	1 095	-	7 198
Total brut des créances sur la clientèle	1 096 310	278 200	879 455	280 341	2 534 307

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net des titres de placements s'élève à fin 2011 à 1 057 104 KDT contre 801 636 KDT à fin 2010, soit une augmentation de 255 468 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Bons de Trésor	1 039 220	784 896
Décotes	(18 018)	(10 894)
Primes	609	198
Créances et dettes rattachées	35 293	27 436
Total	1 057 104	801 636

Note 5 : Portefeuille d'investissement.*5.1 Composition du portefeuille d'investissement*

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2011 à 263 703 KDT contre 197 748 KDT à fin 2010, soit une augmentation nette de 65 955 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Titres d'investissement	74 367	47 390
SICAR Fonds gérés	152 689	115 539
Parts dans les entreprises liées	19 747	19 747
Titres de participations	16 624	14 260
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	10 924	9 373
Total brut du portefeuille d'investissement	276 431	208 389
Provisions	(9 298)	(7 565)
Plus-value réservées	(3 430)	(3 076)
Total provisions et plus-value réservées	(12 728)	(10 641)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	263 703	197 748

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.10	Créances rattachées 31.12.10	Total 31.12.10	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.11	Créances rattachées 31.12.11	Total 31.12.11	Provision & Agios 2010	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2011	VCN 31.12.11
Titres d'investissement	47 390	757	48 147	34 420	7 443	74 367	1 419	75 786	-	-	-	-	75 786
SICAR Fonds gérés	115 539	4 454	119 993	38 000	850	152 689	5 842	158 531	3 119	1 853	209	4 763	153 768
Titres de participations	14 260	798	15 058	2 498	134	16 624	-	16 624	1 028	604	218	1 414	15 210
Parts dans les entreprises liées	19 747	-	19 747	-	-	19 747	-	19 747	1 050	10	233	827	18 920
Participation en rétrocession	2 080	3 364	5 444	-	-	2 080	3 663	5 743	5 444	357	77	5 724	19
Total	199 016	9 373	208 389	74 918	8 427	265 507	10 924	276 431	10 641	2 824	737	12 728	263 703



5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 74 367 KDT au 31 décembre 2011, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 200	20 000
AMEN BANK SUB 2010	3 267	35 000
AMEN BANK 2011/1	2 000	20 000
AMEN BANK	300	30 000
ATL 2007/1	250	12 500
ATL 2008/1	2 000	50 000
ATL 2009	1 800	30 000
ATL 2009/2	4 000	40 000
ATL 2009/3	1 800	30 000
ATL 2010	4 000	50 000
ATL 2010/2	2 250	22 500
ATTIJARI BANK	1 000	10 000
ATTIJARI LEASING	1 000	10 000
BH 2009	3 000	30 000
BH SUB	4 200	70 000
BTE 2010	3 870	43 000
BTE 2011	5 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL 2005/1	100	5 000
CIL 2007/1	1 000	10 000
CIL 2007/2	200	5 000
CIL 2008/1	800	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	300	500
CIL 2010/2	1 200	15 000
CIL 2011/1	2 000	20 000
FCC BIAT 1	4 010	5 000
FCC BIAT 2	5 500	3 000
UNIFACTOR	1 500	15 000
UIB 2011	2 000	20 000
TUNISIE LEASING 2008	400	10 000
TUNISIE LEASING 2011/1	3 000	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	3 000	30 000
TUNISIE LEASING SUB	2 420	14 000
Total	74 367	



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 152 689 KDT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du fonds	Créances rattachées	Total fonds gérés au 31.12.2011	Provisions
Fonds ATD SICAR	140 663	5 515	146 178	3 058
Fonds CHALLENGE SICAR	9 140	233	9 373	899
Fonds STB SICAR	636	60	696	636
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	1 000	4	1 004	170
Fonds SENED SICAR	1 250	30	1 280	-
Total	152 689	5 842	158 531	4 763

5.5 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 19 747 KDT au 31 décembre 2011. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2011
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	22,27%	766	19
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	108
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	243
ATL	11 659	5 544 733	32,62%	-	1 109
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	25,50%	24	-
SANADET SICAV	90	900	0,03%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,60%	-	7
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	0,42%	-	-
SARI	66	659	2,00%	2	-
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	26	-
IRADET 20	70	7 000	11,62%	-	1
IRADETT 50	70	7 000	9,04%	-	1
IRADETT100	70	7 000	13,09 %	-	-
IRADETT CEA	70	7 000	28,81%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,43%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,63%	-	3
Total	19 747			827	1 542



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

5.6 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 16 624 KDT au 31 décembre 2011. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2011
STICODEVAM	72	18 509	3,33%	-	56
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	25	25 000	3,29%	-	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	3
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	-	28
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	46	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	3	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-	30
TUNIS-RE	296	53 632	0,60%	-	20
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	55	-
I B S	400	227 355	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
STPI	500	5 000	12,50%	-	438
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	73	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 500	1 500	19,90%	165	-
FINAOSICAV	250	2 500	-	-	9
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,19%	46	-
FCPR IN'TECH	1 000	2 000	8,70%	-	-
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	4	-
SMART EQUITY	500	407	8,14%	-	-
FCPR TDF	2 000	200	40,00%	-	-
Ste de Gestion du Complexe indus et Tech. de Médenine	70	700	14,00%	-	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	-	-	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	64	-
Visa INC	470	9 580	1,18%	-	6
FCPR "ALTER MED"	1 348	1 500	11,09%	490	-
Total	16 624			1 414	590



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 080 KDT au 31 décembre 2011. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions	Plus-value réservée
SHTS	663	66 250	1 536	662	1 536
SMALT INVESTMENT	100	1 000	191	100	191
PRIMAVERA	395	3 945	1 022	395	1 022
BIFECTA	250	25 000	459	250	459
STE EX TOURISTIQUE	87	875	136	88	136
HAMMAMET MARINE	200	2 000	-	180	-
FLAMINGO BEACH	135	13 500	134	234	36
PARC CARTHAGE	250	25 000	185	385	50
Total	2 080	137 570	3 663	2 294	3 430

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2011 à 62 531 KDT contre 60 188 KDT au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 343 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.10	Acquisition	Cession	VB au 31.12.11	Amortissements cumulés au 31.12.2011	Reprises 2011	V Nette au 31.12.11
Terrains	3 216	2 871	-	6 087	-	-	6 087
Immeubles	21 317	313	-	21 630	8 837	-	12 793
Matériels et Mobiliers	5 308	629	466	5 471	3 604	270	2 137
Matériels informatiques	23 251	3 266	2 155	24 362	18 867	1 872	7 367
Matériels roulants	5 564	1 174	487	6 251	4 311	435	2 375
Autres Immobilisations	55 721	9 950	6 927	58 744	28 473	1 501	31 772
Total	114 377	18 203	10 035	122 545	64 092	4 078	62 531

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2011 à 37 976 KDT contre 35 111 KDT fin 2010, soit une augmentation de 2 865 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'attente	19 779	16 528
Crédits & Avances aux Personnels	15 132	14 967
Impôts Actif	5 662	4 838
Charges à répartir	730	877
Stocks Imprimés & Fournitures	577	511
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provisions sur autres actifs	(4 309)	(3 015)
Total	37 976	35 111



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 730 KDT au 31 décembre 2011 contre un montant de 877 KDT à fin 2010 soit une diminution de 147 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2010	Frais engagés en 2011	VB Déc. 2011	Résorptions cumulées Déc-10	Résorption exercice 2011	Résorptions cumulées Déc-11	V.Netto Déc 2011
Frais de publicité	8 975	-	8 975	8 704	130	8 834	141
Autres charges à répartir	926	41	967	319	59	378	589
Total	9 901	41	9 942	9 023	189	9 212	730

3.2 PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 524 377 KDT au 31 décembre 2010 à 466 681 KDT au 31 décembre 2011.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Emprunts	452 638	489 287
Dépôts à vue	6 669	10 674
Dettes rattachées	317	222
Autres dépôts à affecter	7 057	24 194
Total	466 681	524 377

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	442 973	9 665	-	-	452 638
Dépôts à vue	6 669	-	-	-	6 669
Dettes rattachées	206	111	-	-	317
Autres dépôts à affecter	7 057	-	-	-	7 057
Total	456 905	9 776	-	-	466 681

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 229 809 KDT au 31 décembre 2011 contre 2 893 491 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts à vue	1 197 838	1 096 122
Dépôts à Terme	1 331 409	1 101 325
Comptes d'épargne	538 707	477 052
Autres sommes dues à la clientèle	143 861	204 862
Dettes rattachées	17 994	14 130
Total	3 229 809	2 893 491



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 197 838	-	-	-	1 197 838
Dépôts à Terme	530 820	616 874	183 715	-	1 331 409
Comptes d'épargne	538 707	-	-	-	538 707
Autres sommes dues à la clientèle	143 861	-	-	-	143 861
Dettes rattachées	3 932	9 073	4 989	-	17 994
Total	2 415 158	625 947	188 704	-	3 229 809

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 157 449 KDT au 31 décembre 2011 contre 158 232 KDT au 31 décembre 2010 soit une diminution de 783 KDT.

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Emprunt obligataire	90 995	93 246
Lignes de crédit extérieures	61 058	59 292
Dotation FONAPRA	1 794	1 656
Dotation FOPRODI	200	200
Intérêts courus	3 402	3 838
Total	157 449	158 232

Ventilation selon la durée résiduelle

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et ressources spéciales	3 085	13 078	59 949	81 338	157 449
Total	3 085	13 078	59 949	81 338	157 449

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2011 à 28 705 KDT contre 25 583 KDT à fin 2010, soit une augmentation de 3 122 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2011	31.12.2010
Frais liés au Personnel	10 354	8 793
Divers frais à payer	7 632	6 420
Impôts Passifs	5 819	6 900
Provisions pour risques et charges	3 736	3 159
Comptes D'attente	1 164	311
Total	28 705	25 583



3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2011 ont atteint 429 973 KDT fin 2011 contre 414 395 KDT fin 2010, soit une augmentation de 15 578 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonorés disponible	Réserve pour Réinvest exonorés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2010 avant affectation	100 000	130 471	7 999	4 219	30 893	84 500	2 791	0	13	53 509	414 395
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(28 060)					28 060	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2010											
- Réserve légale			2 000							(2 000)	0
- Réserve pour réinvestissement					14 150	29 415				(43 565)	0
- fond pour risques généraux								18 400		(18 400)	0
-Dividendes										(17 600)	(17 600)
-Résultats reportés									5	(5)	0
Solde au 31.12.2010 Après affectation	100 000	130 471	9 999	4 219	16 983	113 915	2 791	18 400	18	0	396 795
Résultat net 31.12.2011										33 177	33 177
Solde au 31.12.2011 Avant affectation	100 000	130 471	9 999	4 219	16 983	113 915	2 791	18 400	18	33 177	429 973



3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 145 289 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 134 163 KDT au cours de l'exercice 2010.

Désignation	2011	2010
Intérêts sur crédit CT & MLT	112 258	100 761
Intérêts sur comptes courants débiteurs	22 713	19 670
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 908	10 843
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 410	2 889
Total	145 289	134 163

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 32 630 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 32 780 KDT au cours de l'exercice 2010:

Désignation	2011	2010
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 320	18 201
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 667	6 360
Récupérations et autres commissions	4 396	4 833
Commissions sur opérations internationales	3 247	3 386
Total	32 630	32 780

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 62 908 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 68 564 KDT au cours de 2010.

Désignation	2011	2010
Produits sur Bons de Trésor	59 849	63 704
Décote sur titres de transactions	(7 123)	(5 973)
Prime sur titres de transactions	411	-
Gains sur portefeuille-titres commercial	53 137	57 731
Profit/ Perte sur opérations de change	2 474	143
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 755	11 954
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(5 458)	(1 264)
Gains sur opérations financières	9 771	10 833
Total	62 908	68 564

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 489 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 8 739 KDT au cours de l'exercice 2010 soit une augmentation de 2 750 KDT :

Désignation	2011	2010
Produits de valeurs mobilières	5 244	3 752
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 245	4 987
Total	11 489	8 739



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 100 431 KDT au cours de l'exercice 2011 contre un montant de 94 034 KDT au cours de 2010.

Désignation	2011	2010
Intérêts sur dépôts à terme	53 997	52 744
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	13 112	11 306
Intérêts sur comptes d'épargne	13 101	11 367
Intérêts sur dépôts à vue	13 022	11 320
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	7 199	7 297
Total	100 431	94 034

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 32 992 KDT au cours de 2011 contre un montant de 18 186 KDT au cours de 2010 se détaillant ainsi:

Désignation	2011	2010
Dotations aux provisions sur créances et passifs	29 713	32 347
Dotations aux provisions collectives	11 281	-
Frais et pertes sur créances	2 416	1 827
Reprises sur provisions	(10 418)	(15 988)
Total	32 992	18 186

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 732 KDT au cours de 2011 contre un montant de 698 KDT au cours de 2010 se détaillant ainsi:

Désignation	2011	2010
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 754	2 344
Plus-value sur cession titres de participation	-	(1 477)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(2 022)	(169)
Total	1 732	698

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de 11 538 KDT contre un solde de 82 195 KDT au 31 décembre 2010 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(166 517)	109 493
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	319 263	499 365
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(141 208)	(526 663)
Total	11 538	82 195



AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 23 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2011, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 28 870KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 10 105KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2014 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 24 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2011	Exercice 2010
Avantages à court terme	1 715	1 270
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Païement en actions	-	-
Total	1 715	1 270

Note 25: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2011 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 149 937 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	56 140	50 516	106 656
Groupe BEN SEDRINE	5 326	11	5 337
Groupe ABBES	18 292	12 664	30 956
Groupe RIDHA ZERZERI	4 936	1 045	5 981
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	1 007	-	1 007
Total	85 701	64 236	149 937

- L'encours total au 31.12.2011 des engagements des Directeurs Généraux Adjoints s'élève à 154 KDT.
- L'encours total au 31.12.2011 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 26 844 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	9 922
CODIS	3 404
Société Arabe de Réalisations Immobilière	3 188
Arab Tunisian Lease	10 280
Arab Financial Consultant	50
Total	26 844



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

- L'encours total des emprunts obligataires au 31.12.2011 sur les entreprises liées s'élève à 17 600 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	1 500
Arab Tunisian Lease	16 100
Total	17 600

- L'encours au 31.12.2011 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	237 530
Emprunts	(159 646)

- L'ATB a conclu en 2011 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 48% du capital dont 6.86% à travers ATI SICAF, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 102 663 KDT à 140 663 KDT au 31.12.2011.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1.75% pour la convention de 35 500 KDT et de 1.5% pour la convention de 2 500 KDT prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 15% sur les plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement de 15% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB a souscrit 1 500 obligations dans un emprunt obligataire émis par la société UNIFACTOR, dans laquelle elle détient 6,97% du capital au 31.12.2011.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 22,27% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,34% du capital au 31.12.2011, dont 0,3% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.
- En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 11,62% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 9,04% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des



souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 13,09% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 28,81% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,43% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 0,63% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,42% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,60% du capital au 31.12.2011. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la



valeur liquidative et mettra à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2011, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.
Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 8.5 KDT au cours de 2011.



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 429 973 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 33 177 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour



fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :

- Certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles, classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011, qui ont été rééchelonnées pour un montant de 1 872 KDT, ont fait l'objet de réservation (ainsi qu'il est indiqué au niveau de la page 16 sous le paragraphe « classification des engagements ») ; et
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 11 281 KDT. Ce montant a été déterminé selon la méthode présentée par la banque page 15 sous le paragraphe « Provisions collectives ».

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 juin 2012

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI



II - RAPPORT SPECIAL



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tunis - Tunisie
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2011 aux obligations émises par L'union de Factoring (Unifactor), dans laquelle elle détient 6.97% du capital, pour un montant de 1 500 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 69 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011:

- **Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 16.06.2011, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2011 à 140 663 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2011 s'élève à 2 301 KDT.

- **Arab Tunisian Lease (ATL)**

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2011 à 16 100 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 937 KDT.



- **Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)**

En vertu de la convention conclue entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 9 KDT.

- **SICAVs et Fonds communs de placement**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	11.62%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	9.04%	
FCP IRADETT 100	13.09%	
FCP IRADETT CEA	28.81%	
FCP SALAMETT CAP	0.43%	
FCP SALAMETT PLUS	0.63%	
ARABIA SICAV	22.27%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0.03%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
AXIS TRESORERIE SICAV	0,60%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	0.42%	

III. **Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en



Etats financiers arrêtés au 31.12.2011

fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés aux deux (2) Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Chacun d'eux reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
 - Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Direction Générale		Directeurs généraux adjoints		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Conseillers	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	999 221	63 667	309 764	30 615	31 250	-	375 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paievements en actions								
Total	999 221	63 667	309 764	30 615	31 250	-	375 000	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 juin 2012

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI